

ID: 058-265801944-20230104-DEC04012023_01-AR



DECISION PRISE PAR LA VICE PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTRIBUTION DE MARCHES NEGOCIES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE CONTRATS DE RESPONSABILITE CIVILE ET DOMMAGES AUX BIENS

DEC04012023-01

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ; Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à la Vice-Présidente;

Vu la délibération DEL15122022-08 relative à l'attribution des contrats d'assurances du CCAS;

Considérant qu'aucune offre acceptable n'ait été remise dans les délais prescrits lors de la consultation n°22CAS02 lancée en appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

Considérant la mise en œuvre des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique pour les contrats d'assurance Responsabilité Civile et Dommages aux biens ;

Considérant les propositions de contrats ;

LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS DECIDE :

De signer les contrats d'assurance Responsabilité Civile et Dommages aux biens, à effet du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable par tacite reconduction, avec la Société M.M.A SARL Eleas Assurances – Cabinet Mercier-Lecrot-Catier, sise 1 bis rue Paul Eluard – 58640 VARENNES VAUZELLES.

Ces contrats concernent les activités exercées suivantes :

- Siège administratif
- Aide à la personne en difficultés sans hébergement
- Accompagnement d'enfants (Programme de Réussite Educative)
- Service de Soins Infirmiers A Domicile
- Service de Portage de Repas à Domicile

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Vice-Présidente (décisions à caractère général).

Fait à NEVERS, le 04 janvier 2023.

La Vice-Présidente du C.C.A.S. Martine MAZOYER,